

**Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du
31 octobre 2007 concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur
une partie du réseau autoroutier.**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'article 2, paragraphe 1^{er} de la loi modifiée du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence;

Vu l'avis de la Chambre des Métiers du 2008 et de la Chambre de Commerce du 2008;

Sur le rapport de Notre Ministre des Transports et de Notre Ministre des Travaux Publics et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. L'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 31 octobre 2007 concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur une partie du réseau autoroutier est modifié comme suit :

« **Art. 1^{er}.** Le présent règlement grand-ducal s'applique aux véhicules automoteurs dont la masse maximale autorisée, avec ou sans remorque, dépasse 7.500 kg et qui sont destinés au transport de choses. »

Art. 2. L'article 3 du règlement grand-ducal du 31 octobre 2007 précité est modifié comme suit :

« **Art. 3.** La prescription de l'article 2 est indiquée par le signal routier C,13ba qui est complété par un panneau additionnel portant le symbole du véhicule automoteur destiné au transport de choses avec l'inscription "7,5t". La fin de l'interdiction de dépassement est indiquée par le signal routier C,17d. »

Art. 3. Notre Ministre des Transports et Notre Ministre des Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Le Ministre des Transports,

Lucien LUX

Le Ministre des Travaux Publics,

Claude WISELER

Exposé des motifs

Concerne : projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 31 octobre 2007 concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur une partie du réseau autoroutier.

Considérations générales

Suite à son avis du 14 juillet 2006 concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur les autoroutes, la Commission de circulation de l'Etat a élaboré, en étroite concertation avec l'Administration des Ponts et Chaussées et la Police grand-ducale, le règlement grand-ducal du 31 octobre 2007 concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur une partie du réseau autoroutier.

Le projet de règlement grand-ducal sous rubrique vise à exempter les véhicules destinés au transport de choses et ayant une masse maximale autorisée (mma) entre 3500kg et 7500kg de l'interdiction de dépassement qui est actuellement applicable sur une partie du réseau autoroutier. En effet, le règlement grand-ducal du 31 octobre 2007 précité, introduit une interdiction de dépassement sur certains tronçons du réseau autoroutier pour tous les véhicules automoteurs dont la mma, avec ou sans remorque, dépasse 3.500kg et qui sont destinés au transport de choses.

L'article 139 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, par contre, fixe la vitesse maximale autorisée à 90km/h pour les autobus, autocars, les ensembles de véhicules couplés ainsi que pour tous les véhicules routiers dont la mma dépasse 7.500 kg. Cependant les véhicules d'une mma inférieure à 7500kg, abstraction faite des ensembles de véhicules couplés, sont ainsi autorisés à rouler jusqu'à 130km/h sur les autoroutes.

L'objectif du projet de règlement grand-ducal est, par conséquent, de remédier à cette situation en excluant les véhicules autorisés à rouler jusqu'à 130km/h sur les autoroutes de l'interdiction émarginée.

Commentaire des articles

Ad article 1^{er}.

L'interdiction de dépassement est désormais applicable à tous les véhicules destinés au transport de choses dont la masse maximale est supérieure à 7500kg.

Ad article 2 :

L'article 2 du projet de règlement grand-ducal indique la signalisation afférente.

Ad article 3 :

Formule exécutoire.

Justification de l'urgence

Le projet de règlement grand-ducal sous rubrique modifie des dispositions du règlement grand-ducal du 31 octobre 2007 concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur une partie du réseau autoroutier qui risquent d'être perçues comme discriminatoires par certains usagers de la route.

Comme le projet de règlement grand-ducal vise par ailleurs à améliorer les conditions de sécurité de tous les usagers de la route, le recours à la procédure d'urgence se justifie.



Fiche d'évaluation d'impact

Mesures législatives et réglementaires

Intitulé du projet:

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 31 octobre 2007 concernant l'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur une partie du réseau autoroutier

Ministère initiateur: *Ministère des Transports et Ministère des Travaux Publics*

Auteur / Contact / Suivi:

Roland KAYSER

Tél. : 247-84930

Fax : 223899

Courriel : roland.kayser@tr.etat.lu

Analyse d'impact en relation avec :

- Projet de loi
 Projet de règlement grand-ducal
 Projet de règlement ministériel
 Procédure administrative / Formulaire / Prescription / Circulaire

Motif(s) à l'origine de l'élaboration du projet:

Transposition de directives communautaires: Oui Non
Transposition d'une directive suivant arrêt
de la Cour de Justice Européenne: Oui Non
Nouvelle loi : Oui Non
Modification de la loi: Oui Non
Abrogation de la loi : Oui Non
Mesures d'exécution de la loi: Oui Non
Autre(s) :

1. Objectif(s) et consultation(s)**Objectif(s) du projet:**

Interdiction de dépassement sur une partie du réseau autoroutier qui est applicable aux véhicules destinés au transport de choses et dont la masse maximale autorisée dépasse 7500kg

Renforcement de la sécurité routière au niveau du réseau autoroutier

Conséquences d'un éventuel « statu quo » (non adoption du projet sous rubrique) :

Risque d'une dégradation de la fluidité du trafic et de la sécurité routière sur les autoroutes

Autres départements ministériels concernés: *Ministère des Travaux Publics*

1. _____

Accord: Oui Non

Date :

Observations éventuelles :

2. _____

Accord: Oui Non

Date :

Observations éventuelles :

Consultation(s) – autre(s) département(s) ministériel(s) : Oui Non
 si oui, le(s)quel(s) ?
 Observations :

Organisme(s) interne(s) consulté(s):

IGF	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Avis:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date
CER	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Avis:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date
CIE	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Avis:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date
IGSS	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Avis:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date
CNSAE	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Avis:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date
Autre(s)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	le(s)quel(s)?		
Avis:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :		

Consultation(s) – organisation(s) professionnelle(s): Oui Non
 si oui, laquelle / lesquelles ? Chambre des Métiers, Chambre de Commerce
 Observations :

Autres organismes consultés : Oui Non
 si oui, lesquels ? Commission de Circulation de l'Etat
 Observations : avis favorable

2. Destinataires directs du projet

Entreprises : Oui Non

Secteur : Transports
 Branche(s) / Profession(s) / Métier(s) : Transports routiers de marchandises
 Nombre d'entreprises concernées (approximatif) :
Petites et moyennes entreprises (PME) :
 Taille : - < 10 salariés x
 - = 10 et < 50 x
 - = 50 et < 250 X
Grandes entreprises (Taille >= 250) : X

Citoyens : Oui Non
 Catégorie(s) : conducteurs de véhicules automoteurs
 Nombre de citoyens concernés (approximatif) :

Administrations / Etablissements Publics : Oui Non
 Détail:

Autres (p.ex. professions libérales) : Oui Non
 Détail:

Procédures et formalités administratives :
 - supplémentaires (augmentation des charges):
 - inchangées : X
 - diminuées (réduction des charges):

3. Volet - Impact sur les entreprises

a) Impact sur les entreprises: Oui Non (si non, passer au point 4. Volet-Impact sur les Citoyens)

Impact au niveau micro-économique (au sein d'une seule entreprise) :

Groupe cible : Entreprises effectuant des transports de marchandises

Charges financières: Oui Non

Si oui, montant approx. : _____ EUR / an

Remarques :

Impôts directs : augmentation diminution

Impôts indirects : augmentation diminution

Charges sociales : augmentation diminution

Charges salariales : augmentation diminution

Garanties (dépôt de garantie, cautionnement): augmentation diminution

Autres : _____ augmentation diminution

Si oui, lesquelles :

Explications complémentaires :

Charges administratives: Oui Non X

Si oui, montant approx. : _____ EUR / an ¹

Procédure administrative : Oui Non

Démarche définie : Oui Non

« Descriptif »² en annexe : Oui Non

« Formulaire-type »³ en annexe : Oui Non

Temps à consacrer par opération (Temps) : _____ heures / opération

Taux horaire moyen (Taux) : _____ EUR / heure ⁴

Périodicité (Périod.) :

périodicité non définie dans le projet

déclaration unique

annuelle

semestrielle

mensuelle

hebdomadaire

journalière

autre périodicité : _____

donc : _____ fois / an (en moyenne)

Coût administratif global par entreprise : _____ EUR / an

(Temps x Taux x Périod.)

Données demandées :

Pas encore défini : Oui Non X

Explications sur le type de données demandées : Oui Non X

Sources de données existantes : Oui Non X

Si oui, lesquelles ?

Attestations, certificats ou pièces requis : Oui Non X

Lesquels ?

Possibilités de coopération entre administrations :

Mode de transfert des données à communiquer à l'administration :

Courriel, fax, lettre ordinaire, lettre recommandée, sur place, téléphone, formulaire online, transfert de fichier, autre moyen

Impact au niveau macro-économique (l'ensemble du secteur concerné au niveau national) :

Groupe cible :

Coût total (charges financières et administratives) au niveau national :

¹ Le référentiel de calcul étant 2,5 fois le salaire mensuel minimum.

² Si le ministère initiateur a élaboré un descriptif du projet (p.ex le projet de loi, le règlement grand-ducal, etc.), il le joindra en annexe de la présente fiche d'évaluation d'impact.

³ Si le ministère initiateur a élaboré un formulaire-type (p.ex le projet de loi, le règlement grand-ducal, etc.), il le joindra en annexe de la présente fiche d'évaluation d'impact.

⁴ Le référentiel de calcul étant 2,5 fois le salaire mensuel minimum.

--

6. Critères d'analyse – « Mieux légiférer »

Analyse « coût-efficacité » : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, explications sur la méthode d'évaluation et les conclusions :	
Critères « Better Regulation » appliqués :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
1. Lisibilité / Compréhension :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Explications :	
2. Codification / Consolidation / Refonte :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Explications :	
3. Définitions claires :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Explications :	
4. Exemptions :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Explications :	
5. Harmonisation :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Explications :	
6. Procédure mise en ligne (e-Gouvernement) :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Explications : réglementation accessible sur internet	
Transposition de directives communautaires:	
Application du principe « la directive et rien que la directive » :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si non, explications :	
Acceptabilité présumée : Bonne <input checked="" type="checkbox"/> Plutôt bonne <input type="checkbox"/> Neutre <input type="checkbox"/> Plutôt mauvaise <input type="checkbox"/> Mauvaise <input type="checkbox"/>	
Dispositif plus léger envisagé	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
si oui, lequel et pourquoi non retenu :	
Application des dispositions pendant une durée limitée (<u>disposition à échéance fixe</u>):	
Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Evaluation prévue :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si oui, par quel service, quand et/ou à quels intervalles:	

7. Divers

Commentaires complémentaires : <i>Néant</i>
Effets sur d'autres domaines et compétences : (p. ex. création d'emplois, impact sur investissement, création d'entreprises, compétitivité, environnement,.....) <i>Néant</i>

Montant :	_____	EUR / an
Remarques :		
Investissements requis:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, précisions :		
Estimations :	_____	EUR / an
Aides financières prévues:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, précisions :		
Montant :		
Modalités:		
Autres aides (non pécuniaires) prévues (p.ex. conseil/formation/e-gouvernement/etc.):		
	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, type :		
Modalités:		
b) Critères d'exemption :		
Exemptions envisagées : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Différentiation(s) envisagée(s) (activités économiques):	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
si oui, lesquelles :		
Critère « Taille de l'entreprise » :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Critère « Nature de l'activité » :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Critère « Volume de production » :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Critère « Chiffre d'affaires » :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Autre(s) critère(s), à préciser :		

4. Volet – Impact sur les citoyens

Impact sur les citoyens:	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	(si non, passer au point 5. Volet–Impact sur l'administration)
Charges financières :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, montant approx. :	_____	EUR / an
Impôts directs :	augmentation <input type="checkbox"/> diminution <input type="checkbox"/>	
Impôts indirects :	augmentation <input type="checkbox"/> diminution <input type="checkbox"/>	
Charges sociales :	augmentation <input type="checkbox"/> diminution <input type="checkbox"/>	
Charges salariales :	augmentation <input type="checkbox"/> diminution <input type="checkbox"/>	
Garanties :	augmentation <input type="checkbox"/> diminution <input type="checkbox"/>	
Autres : _____	augmentation <input type="checkbox"/> diminution <input type="checkbox"/>	
Si oui, lesquelles :		
Explications complémentaires :		
Charges administratives :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, montant approx. :	_____	EUR / an
Procédures administratives :	supplémentaires	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	inchangées	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	diminuées	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Démarches définies :	supplémentaires	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	inchangées	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	diminuées	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, précisions :		
« Descriptif » ⁷ en annexe :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

^{5 et 7} Si le ministère initiateur a élaboré un descriptif du projet (p.ex le projet de loi, le règlement grand-ducal, etc.), il le joindra en annexe de la présente fiche d'évaluation d'impact.

« Formulaire-type »⁸ en annexe : Oui Non

Temps maximal à consacrer par opération (Temps) : _____ heures / opération

Données demandées :

Pas encore défini : Oui Non

Explications sur le type de données demandées : Oui Non

Sources de données existantes : Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Attestations, certificats ou pièces requis : Oui Non

Lesquels ?

Possibilités de coopération entre administrations :

Mode de transfert des données à communiquer à l'administration :

Courriel, fax, lettre ordinaire, lettre recommandée, sur place, téléphone, formulaire online, transfert de fichier, autre moyen

Aides financières prévues: Oui Non

Si oui, précisions :

Montant :

Modalités:

Autres aides (non pécuniaires) prévues (p.ex. assistance/ conseil/formation/e-gouvernement/etc.):

Oui Non

Si oui, type :

Modalités:

5. Volet – Impact sur l'administration

Impact sur l'administration: Oui Non (si non, passer au point 6. Critères d'analyse – Better Regulation)

Procédures:

Procédures définies dans le projet : Oui Non

« Descriptif » en annexe : Oui Non

« Formulaire-type » en annexe : Oui Non

Si non, quelles procédures sont à créer :

Implication de plusieurs ministères / administrations : Oui Non

Si oui, lesquels :

Accord trouvé sur la procédure à suivre: Oui Non

Structures nouvelles prévues: Oui Non

Si oui, lesquelles :

Personnel supplémentaire: Oui Non

Si oui, nombre et carrières :

Impact frais d'équipement / frais de fonctionnement: Oui Non

- dont matériel informatique: Oui Non

explications :

- dont surface bureaux: Oui Non

explications :

Intérêt e-Gouvernement : Oui Non

Si oui, Pourquoi ?

^{6 et 8} Si le ministère initiateur a élaboré un formulaire-type (p.ex le projet de loi, le règlement grand-ducal, etc.), il le joindra en annexe de la présente fiche d'évaluation d'impact.